



# Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 6 – NOVEMBRE 2023

Siège social et administratif : 42, av. Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

## COMPTES RENDUS

### Réunion du 03 Novembre 2023

#### Présents :

Mmes : MONDRAGON Delphine - SANS Brigitte - FOURNES Emilie - BAPTISTE Evelyne - SOURNAC Angélique

Mrs : ARCANGELI Pierre-Noël - RAYNAUD Christian - DUCASSE Gilbert - GALIANO Serge - MALBERT Guy - LANOTTE Joël - **LE MANACH Raymond** - HERNANDEZ Patrick – PINAUD Alain – RICARD Francis - DELPY Serge - NEVEU Raymond - CORBI Paul - AZEMA Alain - CROUZILLAT Alain

#### Absents excusés :

Mme : LOZANO Lydie

Mrs : HUGUET Patrick, VIGNERES Jean-Bernard

#### Absente :

Mme : CLAMENS Marie-Madeleine

#### *Préambule du Président, Raymond Le MANACH*

Bonsoir et merci à tous de vous être rendus disponibles pour ce dernier comité directeur de l'année 2023.

Vous avez tous reçu le compte-rendu du bureau directeur qui s'est tenu le 20 octobre.

J'espère que vous en avez tous pris connaissance, car nous aurons à valider des propositions importantes pour la fin du mandat et pour la projection dans l'avenir.

Malheureusement, les mauvaises nouvelles s'enchaînent pour ce comité.

Après la COVID et ses conséquences dramatiques, la crise de l'énergie, les conséquences inévitables de la perte d'une grande partie de nos arbitres, il ne manquait plus que la mise à la porte du siège de notre comité.

Le CD31 était installé dans ces locaux depuis le 8 février 1986, date de l'inauguration par Dominique BAUDIS, maire de TOULOUSE.

Il a fallu 37 ans pour que tout d'un coup, nos bureaux deviennent trop grands pour notre seule association, et que l'on nous demande d'aller voir ailleurs.

Nous devons nous plier à cette injonction, mais sans se précipiter, et en prenant le temps d'étudier les propositions qui nous seront faites. S'il s'avère qu'elles ne sont pas à la hauteur de notre investissement pour la vie associative dans ce territoire, nous en tirerons les conclusions et nous envisagerons de nous loger par nos propres moyens. Si cela était le cas, il est bien sûr évident que la répercussion sur le prix de la licence se ferait sentir pour 2025, et peut-être pour 2024 en plus de la hausse annoncée.

Pour le moment, attendons de voir l'évolution de la situation.

Je regrette bien entendu cette décision, et je l'ai fait savoir.

Sachez que j'ai déjà pris des contacts pour des visites de locaux. Si nous devons valider cette solution, il nous faudrait être prêt. Je présenterai au congrès une demande d'autorisation d'engagement de fonds

pour un éventuel achat.

Je vous tiendrai informé de la suite, quand la mairie me contactera. Si la proposition de logement me convient, le problème sera différent.

Autre mauvaise nouvelle : Valérie sera indisponible physiquement durant 3 à 4 mois. Seul le télétravail sera possible. Ceci suite à une fracture de la cheville qui va la tenir immobilisé de longues semaines. Bien entendu, cela va impacter la vie du comité brutalement. Faites passer le message auprès de vos clubs qu'il n'y aura pas de présence physique pendant ces quatre mois.

Pour le reste, la saison des CDC et CZC et autres compétitions bat son plein ou est prête à se terminer. Certaines erreurs ont été commises sur les CDC féminins, malgré les mises en garde. Francis reviendra dessus plus tard. Soyons tous vigilants quand nous sommes délégués.

Le congrès arrive à grand pas.

Nous devons travailler avec Valérie sur sa préparation très rapidement. Brigitte m'aidera à faire ce qui se prépare ici. Pour le reste, ce sera du travail par mail, que je ferai avec Valérie. Angélique a déjà commencé son compte-rendu.

Je rappelle à tous, et je vous demande de relayer cette décision, que toute absence sans procuration sera sanctionnée financièrement et sportivement. Je l'ai écrit, dit et j'appliquerai ces sanctions. Il ne s'agit pas d'avoir des textes si nous ne les respectons pas. Il y a trop longtemps que le laxisme existe dans ce domaine.

Il est temps de se mettre au travail.

Merci à tous.

## ***1) ADMINISTRATIF***

### ***a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 13 septembre 2023***

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

### ***b) Validation des décisions prises en bureau directeur du 20 octobre 2023***

➤ Le prix de la licence passerait à 32 €. Cette augmentation serait répartie de la façon suivante :

- 1,50 € pour la Région Occitanie (1,00 € pour combler le déficit du fonctionnement de la Région Occitanie et 0,50 € pour la création de groupes supplémentaires en CRC).
- 2,00 € pour la Fédération : il s'agit du fonds de provisionnement du centre Michel DESBOIS, future direction de la FFPJP. Depuis 2020, nous ne répercutons pas ces 2,00 €, suite à l'excédent de 2020, mais à partir de 2024, nous le répercuterons.
- 0,50 € pour le Département (engagement formel pour aider au recrutement d'arbitre, en prenant en charge les frais liés au tronc commun, et pour faire face à l'augmentation des matières premières, des factures de toutes sortes).

La licence passera de 28 € à 32 €, si le congrès l'autorise. Cette proposition a été votée à l'unanimité par le bureau directeur.

Résultat des votes avec 20 membres élus présents :

Oui : 20

Non : 0

Abstention : 0

➤ Proposition de 4 € supplémentaire sur le prix de la licence en 2024 pour constituer une provision dans le cas d'un investissement immobilier pour un nouveau siège social du comité

(provision qui serait remboursée si nous n'en n'avons pas l'utilité).

Il est évident que nous devons réfléchir à une autre solution en dehors de celle du relogement par la Mairie de TOULOUSE, si celle-ci ne correspond pas à nos attentes.

Deux choix pourraient être envisagés : louer des locaux ou les acheter, ce qui pourrait devenir un investissement sur du long terme pour le Comité. Nous chercherions un local de 120 m<sup>2</sup> minimum avec des parkings si possibles. La présence quotidienne de notre salarié exigera des locaux corrects.

**Résultat des votes avec 20 membres élus présents :**

Oui : 18

Non : 1

Abstention : 1

Validé par le comité directeur, à la majorité.

Cette proposition de 4 € sera soumise au vote lors de l'AG extraordinaire ouverte au moment du congrès.

Si elle est adoptée, la licence 2024 serait donc vendue au prix de 36€.

➤ Faire payer la licence des jeunes :

Le constat est fait par le président que la gratuité de la licence jeune n'apporte plus de nouvelle licence. C'était le but annoncé de cette procédure. Il s'agit donc de revenir à une situation normale, que toutes les licences soient payantes. Pour les catégories jeunes, elles seront vendues à prix coûtant.

Benjamins, Minimes et Cadets : 12 €

Juniors : 20 €

**Résultat des votes avec 20 membres élus présents :**

Oui : 20

Non : 0

Abstention : 0

Validé par le comité directeur à l'unanimité.

Le CD31 s'engage à revenir à une remise annuelle de récompenses lors du congrès, à partir de 2024, d'un montant de 300 € pour 3 écoles de pétanque ou clubs, qui seront désignés par la commission jeunes.

➤ Préparation du mandat 2025-2028 :

Raymond LE MANACH évoque sa prise de position sur un renouvellement de mandat pour la période 2025-2028.

Le bureau directeur, lors de sa réunion du 20 octobre, a validé la proposition du président de conduire une liste pour ce prochain mandat. Néanmoins il souhaite conduire une liste réduite à 24 membres, du fait du nombre de licenciés qui ne dépassent pas les 10500, et du non-remplacement des élus démissionnaires depuis 2021.

Une AG extraordinaire sera ouverte à 8h30 lors du congrès pour modification de l'article 12 des statuts du CD 31 (réduction du nombre d'élus : de 28 élus à 24 élus). La représentation féminine de 25 % rendue obligatoire pour les associations affiliées à la FFPJP, restera obligatoire, soit 6 élues féminines, si possible.

### Proposition de réduction du nombre d'élus :

Résultat des votes avec 20 membres élus présents :

Oui : 19

Non : 0

Abstention : 1

Validé par le comité directeur à la majorité.

### ➤ Bilan de l'enquête sur les qualificatifs et prise de décision :

Les réponses à cette enquête ont été étudiées. Le coût de revient de ces qualificatifs, et le manque de bénévoles sont les deux thèmes qui reviennent majoritairement. Le bureau directeur propose donc une prise en charge des frais d'organisation (indemnités et frais de déplacement des arbitres et des teneurs de table) par tous les clubs participants. Si cette proposition est validée, le responsable du pôle compétition, Francis RICARD soumettra un mode de prise en charge.

Reste à savoir s'il faut faire payer à chaque club participant forfaitairement, ou en fonction du nombre d'équipes participantes. Après discussion de tous les membres présents, l'idée d'un partage tenant compte du nombre d'équipes (par tranches) est majoritaire. Par contre, le club organisateur s'acquittera d'un forfait fixé à 60€.

Si cette décision est acceptée par le comité directeur, elle sera mise en place à partir de 2024.

### Proposition de participation par rapport au nombre d'équipes (par tranches) :

Résultat des votes avec 20 membres élus présents :

Oui : 19

Non : 1

Abstention : 0

Validé par le comité directeur à la majorité.

La mise en place : il sera demandé au graphiqueur de récupérer la note de frais de l'arbitre et la sienne, et de la transmettre simplement à Francis RICARD. A la fin des qualificatifs, chaque district recevra la somme à payer à ses arbitres et teneurs de table, ainsi que le montant dû par chaque club. Il devra effectuer le paiement, et devra encaisser les sommes auprès des clubs, comme il le fait pour la participation aux qualificatifs actuellement.

Le président tient à préciser que cette décision va vers plus d'équité. Il est anormal que les clubs acceptant l'organisation des qualificatifs supportent seuls les frais liés à cette organisation.

Il espère que cette décision permettra de revenir vers plus de demandes d'organisation.

## c) *Vie des districts*

### 1 - District Nord

Delphine MONDRAGON : Elle a été désignée lors de la finale de la Coupe de la Haute-Garonne, la nouvelle compétition créée cette année. Un des clubs finalistes a fait des remarques désobligeantes sur le fait que seule une élue était présente pour cette finale. Le président fait remarquer qu'il n'a pas le don d'ubiquité, et qu'un élu ou qu'une élue est tout à fait capable et légitime, pour le représenter en cas d'absence. Ces remarques déplacées n'ont pas lieu d'être et n'engagent que ceux qui les profèrent.

## 2 - District Sud

Pierre-Noël ARCANGELI : Pour les CZC prévus demain samedi, que faisons-nous vu que le mauvais temps est annoncé ? Doit-on annuler ? reporter ? ou maintenir ?

Francis RICARD :

Pour les CDC (dimanche) : nous n'avons pas de date de repli, toute annulation ou report sera étudié au cas par cas

Pour les CZC (samedi) : nous avons une date de report, par contre, si cette compétition se déroule et doit être interrompue, les résultats seront entérinés dès lors que toutes les équipes auront joué le même nombre de partie.

Décision de maintenir les CZC malgré la menace météorologique :

Résultat des votes avec 20 membres élus présents :

Oui : 20

Non : 0

Abstention : 0

Validé par le comité directeur à l'unanimité

### ***d) Commission de discipline***

Le 27 septembre 2023, la commission de discipline s'est réunie pour juger trois affaires :

#### 1<sup>ère</sup> affaire

- Pour insultes, injures, menaces envers un arbitre dans l'exercice de ses fonctions.

La sanction prise a été de 3 ans fermes et 3 ans avec sursis ;

#### 2<sup>ème</sup> affaire

- Pour insultes, injures, menaces envers un arbitre dans l'exercice de ses fonctions.

La sanction prise a été de 6 ans fermes (le licencié ne s'est pas présenté). Jugé par défaut suite au report de l'affaire.

#### 3<sup>ème</sup> affaire

- Pour organisation d'une compétition sans l'agrément de la FFPJP ou de son organe déconcentré c'est-à-dire le CD31.

La sanction prise a été de 3 ans de suspension de fonction de dirigeant.

## **2) *SPORTIF***

### ***e) Compte rendu sportif des derniers CZC, CDC, CRC, CNC***

Francis RICARD donne les participations par compétition

Sur chaque journée :

- 360 équipes sur les CZC 1

- 190 équipes sur les CZC 2

- 150 équipes sur les CZC féminin

Bilan : 10 % de plus que l'année dernière

Lors de la réunion de la commission compétition, il y a 15 jours, les montées et les descentes entre le CZC 2 et le CZC1 ont été validées. Une remarque est faite sur le fait que ces montées et descentes devraient être connues avant le début de la compétition. Un seul district n'avait pas validé ces chiffres. Francis RICARD demandera en 2024 que tous les districts valident leur décision avant le début de la compétition.

Il est rappelé qu'il y a qu'une montée de CZC1 à CDC3 par district.

Suite à une polémique sur la présence en CZC Open d'une joueuse, ayant participé au CDC Féminin, Francis RICARD rappelle que les règlements de nos championnats de club sont tous déclinés des règlements nationaux.

En l'espèce, ce règlement précise qu'il n'a aucune interférence en termes de joueurs grillés (non autorisés) d'un CNC vers un autre.

Le CNC OPEN est ouvert à tout le monde (masculin, féminin, jeunes, vétérans).

Le CNC féminin est réservé aux féminines.

Le CNC vétéran est réservé aux vétérans.

Exemple : une féminine qui a joué en CNC féminin ne peut pas jouer en CRC féminin ni en CDC féminin ni en CZC féminin mais elle peut jouer en OPEN. (En CZC OPEN on ne peut faire jouer qu'une féminine par club).

Dernière journée de CDC ce week-end.

*f) **Compte rendu du National de LASBORDES et du CNC JP de FENOUILLET***

- **National de LASBORDES**

Problème du manque d'arbitres désignés par le CD31. Les convocations semblent n'avoir pas été faites. Il faudra remédier à ce dysfonctionnement l'an prochain.

Le National s'est bien passé. La finale n'a pas pu se jouer car un joueur a dû quitter précipitamment le National.

- **CNC JP de FENOUILLET**

Belle réussite, belle compétition, bonne organisation.

*g) **Compte rendu 2023 (sportif et financier) AVENIR 31 et DEPECHE-TOUR***

**AVENIR 31**

Le président projette le bilan financier fourni par J-Luc LUCHETTA, responsable du groupe AVENIR31. (voir en annexe)

Il note la parfaite maîtrise des dépenses, et le respect du budget alloué.

Christian RAYNAUD :

- Au niveau sportif, tous les jeunes arrivent au minimum ¼ de finaliste voir ½ finaliste.
- Question : Un sponsor peut-il prendre en charge l'équipement des jeunes ?

Le président répond qu'il n'y aucun problème sur ce point. Il suffira de valider une convention de partenariat.

## DEPECHE-TOUR

Raymond NEVEU, responsable de la commission jeune présente un bilan sportif du dépêche tour, avant la finale prévue prochainement, sous une forme différente de celle de 2022.

La participation 2023 n'est pas supérieure à 2022.

Une discussion s'ouvre sur l'avenir de cette compétition. Il semblerait que certains jeunes n'y participent pas, de peur de ne pas avoir le niveau suffisant. L'objectif qui avait été fixé à la création du challenge est respecté : la promotion de la pétanque chez les jeunes.

La crainte évoquée est que ce soit toujours les mêmes jeunes qui soient récompensés, faute de nouveaux participants.

Doit-on le reconduire en 2024 ?

La réponse est oui, mais en essayant de trouver la formule pour faire venir de nouveaux jeunes.

Ce ne sera pas un challenge facile à réaliser.

### 3) **FINANCES**

#### a) **Point sur l'encaissement des qualificatifs et reliquat de licences**

Serge GALIANO : Nous avons à peu près tout encaissé. L'exercice 2023 sera légèrement déficitaire. Mais tout n'est pas encore validé.

10500 licences étaient prévues en 2023 avec un résultat de 10390 licences réalisées.

#### b) **Point de trésorerie**

Mutations 2022 = 25000 €  
2023 = 24000 €

Qualificatifs 2022 = 55 000 €  
2023 = 68 000 €

### 4) **DIVERS**

Attribution des championnats de la Haute-Garonne 2024 :

Triplette senior : Colomiers  
Triplette féminin : Les Pradettes  
Doublette masculin : Revel  
Finale CDC vétérans : Pibrac  
Tête-à-Tête masculin : Roquefort  
Tête-à-Tête féminin : Flourens  
Triplette mixte : Rieumes  
Doublette Jeune : Pointis Sports  
Triplette Jeu Provençal: Fenouillet

Doublette Jeu Provençal: Fenouillet  
Doublette féminin : Ramonville  
Doublette mixte : Muret St Jean  
Triplette vétérans : Miremont  
Triplette promotion : Mazères  
Triplette Jeunes : Miremont  
Finale du CDC JP : St Alban  
Finale des CDC OPEN et Féminin : Daux  
Finale CDC Jeunes : Miremont

Nous ne participerons pas au championnat du tir de précision des jeunes en 2024.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le 12 janvier 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 01h00.

*Le président,*  
*Raymond LE MANACH*



*La secrétaire générale,*  
*Angélique SOURNAC*

